



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-190

PUBLIÉ LE 27 MARS 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Unité départementale de Paris

75-2025-03-27-00010 - arrêté du 27 mars 2025 portant nomination dans les fonctions de président de la commission départementale de médiation « droit au logement opposable / droit à l'hébergement opposable » de Paris (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

75-2025-03-27-00010

arrêté du 27 mars 2025 portant nomination dans
les fonctions de président de la commission
départementale de médiation « droit au
logement opposable / droit à l'hébergement
opposable » de Paris

ARRÊTÉ DU 27 MARS 2025
PORTANT NOMINATION DANS LES FONCTIONS DE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE MÉDIATION
« DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE / DROIT A L'HEBERGEMENT OPPOSABLE »
DE PARIS

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,
Grand officier de l'ordre national de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et notamment son article 70 créant la commission de médiation ;

Vu la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement et notamment son article 7 relatif à la composition de la commission de médiation ;

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu le décret n°2007-1677 du 28 novembre 2007 pris pour application de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 ;

Vu le décret n°2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable ;

Vu le décret n°2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement opposable ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n°2017-834 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions modifiant le code de la construction et de l'habitation en matière de demande et d'attribution de logement social ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

ARRÊTE :

Article 1 : Le présent arrêté abroge, au 1er avril 2025, l'arrêté du 23 décembre 2024 portant renouvellement dans ses fonctions de présidente de la commission départementale de médiation « Droit au logement opposable / Droit à l'hébergement opposable » de Paris de Madame la préfète Fatiha BENATSOU.

Article 2 : M. Thomas DEGOS, préfet, est nommé, pour une durée de trois ans renouvelable, en qualité de personnalité qualifiée pour assurer les fonctions de président de la commission départementale de médiation « Droit au logement opposable / Droit à l'hébergement opposable » de Paris.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} avril 2025.

Article 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 5 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de région Île de France, préfecture de Paris, accessible à l'adresse <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 27 mars 2025

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME